



CONTRACT DE SEJOUR

Pour acceptation de cette offre, catalogue prix 2020, des règles de réservation et règles du camping nous vous demandons de lire, signer le contracte suivant, où vous trouvez des détails de votre réservation et de le envoyer par mail à info@campingtahiti.com, en écrivant dans l'objet « Contrat de séjour + numéro de la réservation »

Art. 1 Avis de annulation

- La demande de annulation de séjour doit être envoyée par écrit à notre adresse internet info@campingtahiti.com indiquant le numéro de réservation et le nom sur la réservation
- Toutes les annulations faites par téléphone ne seront pas considérées.
- La demande d'annulation sera prise en change au plus tard 48 heures suivant la réception de l'email.

Art. 2 Annulation

- Dans le cas où l'annulation nous parvient **plus de 30 jours** avant la date prévue d'arrivée, on vous rembourse l'acompte payé, après la déduction des frais de dossier et d'autres éventuels frais de virement bancaire, c'est-à-dire 100.00 € pour les logements et 70,00 € pour les emplacements.
- Dans le cas où l'annulation nous parvient **entre 30 et 15 jours** avant la date prévue d'arrivée, on va retenir le 80% d'arrhes ou nous émettrons un bon de réservation équivalent au montant de l'acompte payé seulement dans les cas décrites ci-dessous. Ce bon de réservation pourra être utilisé dans l'année suivante à son émission dans les mois de Mai, Jun et Septembre.
- Dans le cas où l'annulation nous parvient dans le 15 jours précédant la date prévue d'arrivée, aucun remboursement sera dû.

On émet un bon de réservation seulement dans le cas de causes d'annulation imprévisibles au moment de la réservation, tels que :

- maladie, accident grave ou décès du titulaire de la réservation, prouvés par un certificat médical
- maladie, accident grave ou décès, prouvés par un certificat médical, de l'un des membres de la famille, indiqué préventivement dans la liste des participants envoyée au moment de la réservation
- impossibilité du titulaire à partir en vacances à cause de licenciement par l'employeur (documenté).

En cas de non-communication des membres du séjour aucun remboursement ne sera dû.

Pour arrhes de moins de 50,00 Euro aucun remboursement ne sera dû. Nous émettrons un bon de réservation équivalent au montant de l'acompte payé, qui pourra être utilisé dans l'année suivante à son émission dans les mois de Mai, Jun et Septembre.

Les bons de réservation seront émis dans le mois de Septembre.

NB: En cas d'annulation avec remboursement, le paiement sera effectué au plus tard 30 jours à compter de la date d'annulation.

Il est rappelé que dans notre site internet il y a la possibilité de contracter une assurance avec un partenaire. Le village n'est pas responsable de la police souscrite et ses conditions.

Il est possible d'assurer déjà l'acompte, en [cliquant ici](#), ou tout le chiffre du séjour, en [cliquant ici](#).

Date _____ / _____ / _____ Signature _____



Art. 3. Arrivée anticipé

En cas d'arrivée anticipé par rapport aux horaires indiqués, il est possible de faire la registration chez notre réception, utiliser les services du village et mettre la voiture dans des places de stationnement indiqué par la Direction.

Art. 4 Arrivée Retardée

- a. En cas d'arrivée retardée le visiteur est obligé à payer toute la période réservée (emplacement + personnes ou logement).
- b. En cas d'absence d'arrivée, sans communication écrite la Direction a le droit d'occuper de nouveau l'emplacement un jour après la date d'arrivée prévue, le logement après 2 jours.

Art. 5 Depart Anticipé

En cas d'interruption anticipée du séjour (pour laquelle raison) le visiteur est obligé à payer toute la période réservée (*emplacement + personnes ou logement*). La Direction pourra occuper la location libérée d'avance.

Art. 6 Modification du séjour

En cas de *modification* de la durée de la période *de séjour* qui nous parvient entre 30 et 14 jours avant la date prévue d'arrivée et causé par un des évènements décrits ci-dessus nous émettrons un bon de réservation équivalent au montant des jours pas utilisés. Après 14 jours nous n'accepterons plus de modifications et la totalité du montant est due.

Art. 7 Participants au séjour

Chaque ajout des personnes doit être communiqué à la Direction par écrit entre 10 jours de la date de l'arrivée au camping. Modifications des personnes ne seront pas admises sans le consentement de la Direction.

Art. 8 Paiement

- a. Le paiement du séjour doit être effectué à l'arrivée en espèces ou par carte de crédit (à l'exception d'American Express ou Diners).
- b. **Taxe de séjour pas incluse:** Camping € 0,50 ou Village € 0,80 par nuit par personne. À payer pour max. 14 nuits consécutives, enfants jusqu'à 11 ans, handicapés physiques avec incapacité totale et un assistant avec certification officielle sont exonérés.

Art. 9 Demandes spécifiques

En cas de demande d'un nombre exact de logement/emplacement ou de logement/emplacement l'un à cote de l'autre un supplément de 39,00 Euro pour chaque réservation sera demandé.

Art. 10 Enfants non accompagnés par ses par

Pour enfants non accompagnés par ses parents il faut présenter un modelé d'autorisation signé par les parents avec une copie de la carte d'identité, disponible sur notre site internet www.campingtahiti.com

De suite plusieurs détails du logement ou emplacement réservé seront fournis.

Date ____/____/____

Signature _____



EMPLACEMENTS

L'allocation des emplacements c'est à partir du 16h. Les emplacements seront disponibles jusqu'à 12h le jour du départ. Après cet horaire sera facturée une journée supplémentaire.

On accepte réservations qui comprennent minimum 2 personnes jusqu'aux 5 personnes. De la 6eme personne (sans tente) il faut payer la « tarif pour la journée ». De la 6eme personne (avec tente) on va calculer le tarif du « équipement extra » + le tarif de chaque personne par nuit.

Chaque emplacement peut être occupé avec un équipage compose par : 1 voiture + (1 tente ou 1 caravane) ou 1 camping-car. La voiture doit être garé uniquement dans l'emplacement loué. Il est permis d'installer une petite tente pour les enfants (max. 120 cm x 120 cm).

29,00 Euros pour les droits de réservation pour les arrivées du **10.07.20** au **23.08.20** sont prévus.

Emplacements avec toilette privée : A l'arrivée une caution en espèces de Euros 25,00 doit être payé. Cette somme sera rendue au départ, après contrôle de la toilette (pendant les horaires d'ouverture de la Réception) et de l'absence des damages. Le départ effectué pendant les horaires de fermeture de la Réception comporte la perte de la caution. Les toilettes doivent être rendues nettoyées et dans les mêmes conditions qui ont été données à l'arrivée.

Pour le branchement électrique sur chaque emplacement, il est obligatoire d'utiliser un seul câble, sans rallonges, et une prise aux normes CEE.

Pour utiliser la connexion satellitaire gratuite du TV, demander à la réception le creux avec caution d'Euros 25,00.

Compris dans le prix des emplacements :

- électricité 10A (16A pour l'emplacement GOLD)
- les piscines
- animation et - mini club (pour enfants à partir de 4 ans)
- salle de sport
- terrains sportifs (sauf le tennis)
- parking pour la voiture
- consommation de l'eau
- train pour la plage
- partie libre de notre plage privée

Les petits lits, chaises hautes et poussettes peuvent être réservés sur paiement avec une communication écrite envoyé avant le séjour.

Chiens de taille petite ou moyenne (hauteurs au garrot max. 50cm), en laisse, sont admis :

- de 15.05.20 à 24.07.20 et de 21.08.20 à 14.09.20 en Bungalow Mimosa et en EMBLACEMENT,
- de 24.07.20 à 21.08.20 en Bungalow Mimosa et en EMBLACEMENT B dans la zone réservée.

Les chiens reconnu comme potentiellement dangereux ne sont pas admis :

- Rottweiler
- Chien de berger yougoslave de Charplanina
- Berger d'Anatolie
- Chien de berger d'Asie centrale
- Berger du Caucase
- Chien de la Serra da Estrela
- Fila Brasileiro
- Mâtin napolitain
- Perro da canapo majoero
- Dogue des Canaries
- Bandog
- American Pit Bull Terrier
- Rafeiro do Alentejo
- Bouledogue américain
- Bull Terrier
- Tornjak
- Tosa inu

Date ____/____/____

Signature _____



MODELE D'AUTORISATION POUR ENFANT NON ACCOMPAGNE DE SES PARENTS

Le présent formulaire doit être rempli et envoyé par fax au numéro (+39) 0533-379 700 ou donné à la réception quand le mineur arrive dans le village.

Je **soussigné** _____, né(e)
à _____, Prov _____, le _____, résident(e) à
_____, Prov _____, dans la rue

en qualité de (père/mère) avec l'autorité paternelle de mineur:

nome _____ prénom _____ né(e) à _____
Prov _____
le _____ résident(e) à _____ Prov _____
dans la rue _____

1. Autorise le mineur à séjourner chez le Tahiti Camping & Thermae dans la rue Viale Libia 133, Lido delle Nazioni.

De jour _____ mois _____ année _____
Au jour _____ mois _____ année _____ selon le contrat;

2. M'engage à payer le montant du séjour du mineur chez le Tahiti Camping & Thermae dans la rue Viale Libia 133, Lido delle Nazioni.
3. Consent au éloignement du mineur du Village s'il ne respecte pas le Règlement du Village, du quel il a été tenu informé à l'arrivée au Village,
4. Déclare de dispenser la Propriété du Village de n'importe quelle responsabilité faite par le mineur,
5. M'engage à rembourser les damages causés à Tahiti Camping & Thermae dans la rue Viale Libia 133, Lido delle Nazioni et contre tiers,
6. Communique les suivants numéros de téléphone, déclare d'être toujours joignable pendant le séjour du mineur chez le Tahiti et autorise la Directions de m'appeler en cas de besoin :

Tel Maison _____
Portable Mère _____
Portable Père _____

7. Joins une copie de la carte d'identité du père et de la mère,
8. Reconnais et déclare que le séjour du mineur chez le Camping est à mon risque et responsabilité. Le Tahiti Camping & Thermae et son personnel n'a aucune obligation de surveiller le mineur.

Date ____/____/____ Signature _____



Lieu _____ Date _____

Signature du parent _____

Date ____/____/____

Signature _____